

Genre du véhicule  
Machine de travail lourde  
(véhicule spécial)

Marque de fabrication  
HANOMAG

Type  
33 C

Fiche d'homologation N°  
CH 5372 08

Constructeur  
Identification  
HANOMAG GmbH., D-3000 Hannover-Linden (D)  
sur la plaquette du constructeur: "33 C"

Plaquette constructeur  
N° du châssis  
Identification du moteur  
Importateur principal  
Véhicule homologué  
à droite, latéralement sur le chariot avant, au-dessus du pare-boue  
à droite, latéralement sur le chariot arrière, près de l'articulation  
"T 4" à droite, à l'arrière sur le bloc, en haut sur la bride de la pompe à injection  
TAURUS BAUMASCHINEN AG., Usterstrasse 124, 8600 Dübendorf  
-

**Châssis.**  
Nombre d'essieux 2  
Direction hydrostatique, avec pompe de secours hydraulique  
Transmission mécanique avec convertisseur de couple  
Nombre de vitesses 3  
Frein de service air comprimé/hydraulique, toutes roues  
air comprimé = 1 circuit ) à disques,  
hydraulique = 2 circuits ) sur toutes les roues  
Frein auxiliaire mécanique, à disque, sur le cardan  
Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier av. secteur  
Ralentisseur ( réservoir d'huile pour freins  
Contrôle 2 circuits ( dans le champ de visibilité du conducteur

**Moteur**  
Marque PERKINS Type T W  
Construction en ligne Temps 4  
Carburant D Position arrière  
Refroidissement eau Nombre cylindres 6  
Alésage 98,4 Course 127  
Cylindres 5792 CV-impôt 29,50  
Puissance en kW 75 DIN à Vmin 2250  
CV 102  
Bruit à proximité 95,0 dB/A à t/min 2350 x)  
Silencieux 2 = 600x170x300 mm + 820 x Ø 150 mm  
Mesure des gaz Bacharach = 1,5 x)

**Carrosserie**  
Nombre de portes 2  
Ceintures sécurité -  
Cale- 1/ 400x300x230 mm  
Antivol -  
Nombre de places t 1 av centre ar  
Dimensions intérieur extérieur  
Longueur 6400 Empattements 2510  
Largeur 2500 Essieu double av ar  
Hautsurs 3050 Voie av 1800 ar 1800  
Porte à faux lat. Voies av ar  
av 2360 ar  
ar 1530 Braquage ø g 9000 d 9200  
Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3400 \*)

**Poids**  
avant 4650 arrière 5450 total 10100  
Poids à vide 4650 5450 10100  
Charge utile 10100  
Poids total 5500 6500 12000  
Garantie fabr. 17,5 - 25 17,5 - 25 (Variantes +)  
Dimens. pneus 12 / 4,5 12 / 4,5 voir  
Pty/bars 8300 8300 remarques)  
Charge 40 40  
pour V max 40 40  
Garantie poids remorqueable avec frein  
Garantie poids remorqueable sans frein  
Garantie poids de l'ensemble  
Poids remorqueable teste 32,4 km/h  
Vitesse maximale selon le constructeur 31,8 km/h  
Vitesse maximale testée

Équipement §)	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02
Feux de route	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02
Feux de croisement	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02
Feux de position	BOSCH K 11084 CH 1 0821 02
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Clignoteurs	1 (E) HELLA K12686 ar 2a (E)
Catadioptrés	av _____ ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E) ar _____
Feux complémentaires	lampes de travail AV= 2 / AR= 2 av.lampe-témoin.
Eclairage plaque	1/ au centre
Essuie-glace	1/ balai avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ HELLA 002 768 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (véhicule spéc.)		
Marque et type	H A N O M A G 3 3 C		
Homologation	N° CH 5372 08		
Carrosserie	pelle		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	10100	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	29,5
Poids total	10100	Cylindres	5792

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Bruit et mesure des gaz: voir également la fiche des émissions. (Bruit à proximité = microphone à 50 cm de l'AR du véhicule).
- \* Véhicule spécial : distance volant - ver l'avant du véhicule = 3400 mm.
- + Variante de pneus : 20.5 - 25 16 PR charge par essieu = 8900 kg (3,5) Vmax. 40 km/h  
20 - 24 12 PR charge par essieu = 8900 kg (3,5) Vmax. 40 km/h.
- §) Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position et les clignoteurs avant latéraux, ainsi que la distance depuis l'avant des clignoteurs latéraux sont admises pour raisons techniques; des bavettes sont obligatoires à l'arrière.

À noter dans le permis de circulation:

- 100 - Le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
- 101 - Nombre de plombs: 1; Leur emplacement: sur butée de pleine charge;
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: protection des dents de la pelle jaune/noir;
- 138 - Dispositifs de protection obligatoires pour les parties suivantes du véhicule: protection des dents de la pelle;
- 141 - Il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: le bras de levage, les leviers commandant la partie hydraulique;
- 160 - Les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les feux prescrits .

Conditions pour le permis spécial:

- 14 - Les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire. De jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm<sup>2</sup>) fixés à l'avant du véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 17.03.81 (adm.)

Service fédéral d'homologation